

Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Décembre 2025



n°215

sommaire



MUSÉE DONAS



AÎNÉS



FOUR BANAL

ÉDITO : UN AN DÉJÀ

C'est le 3 décembre 2024, que le Conseil communal entérinait la composition de la majorité et de son Collège.

La majorité constituée à la suite des élections peut se baser sur deux éléments importants :

1. La majorité sortante était majoritaire en nombre de sièges (9 sur 17) mais pas en pourcentage de voix (49,2%). Elle est sortie fortement consolidée des élections avec 14 sièges sur 19 et 70,7% des voix. **En reconduisant cette majorité, nous avons suivi la volonté de l'électeur.**
2. Mais surtout, nous avons, pour la première fois depuis de nombreuses années à Ittre, permis **la continuité** de politiques et pas comme on le voit trop souvent une remise en question systématique de politiques instaurées par la législature précédente.

La stabilité et la continuité seront deux éléments importants pour les années à venir surtout avec les mesures qui se profilent au détriment des communes.

Nous n'allons en citer que quelques-unes :

- La prise en charge par les CPAS des chômeurs de longue durée (? Aucune estimation)
- La diminution de la compensation par la Région du Plan Marshall (Entre 250 et 500.000 € en moins pour notre commune)
- Diminution importante de la Région wallonne dans les investissements communaux pour les 5 ans à venir (555.000 au lieu de 906.000 € précédemment)
- La diminution des primes des APE (? aucune estimation)
- La fin de la gratuité scolaire (? aucune estimation)
- Augmentation des charges communales pour le CPAS, la police, les pompiers, la RCA ...

Comme vous le voyez, nous allons être confrontés à de nombreux défis pour les années à venir mais ce qui est le plus problématique, c'est surtout le manque d'informations au moment d'élaborer nos budgets.

Ce sont dans des moments pareils que nous avons besoin de stabilité et de continuité afin de prendre les bonnes décisions afin de sauvegarder les intérêts de notre commune et de nos concitoyens.

Cette stabilité et cette continuité, nous en avons aussi besoin dans notre monde qui part en vrille et où l'on peut constater que le respect de la vie humaine a peu d'importance et est sacrifiée sur l'autel du profit et d'intérêts économiques immédiats.

Nous devons donc profiter des moments festifs qui arrivent pour retisser entre nous des liens d'amitiés, de renforcer nos attaches familiales pour se sentir bien. C'est ce qui est le plus important.

Au nom du Conseil communal et du Collège, je vous souhaite de bonnes fêtes, une bonne année, surtout une bonne santé pour que vos rêves se réalisent en 2026.

> Pour le Collège, Christian Fayt, Bourgmestre



HAUT-ITTRE : VERS UN FEU VERT DE LA MINISTRE DALCQ POUR LA RÉNOVATION DE L'ANCIENNE MAISON COMMUNALE EN MAISON RURALE.

Dans le cadre de son **PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL** (PCDR), la commune d'Ittre projette depuis quelques années la rénovation de l'ancienne maison communale de Haut-Ittre.

Le bâtiment historique en briques rouges fera l'objet d'une rénovation énergétique comprenant le remplacement des menuiseries, l'isolation de la toiture de la salle et le rejointoyage.

Son rez-de-chaussée sera entièrement réorganisé pour accueillir une salle de réunion polyvalente, des sanitaires PMR et un espace de stockage.

Les étages quant à eux, restent inchangés.

La nouvelle maison rurale sera habillée d'un bardage en ardoise gris anthracite contrastant avec la brique existante.

Une grande baie vitrée arrière permettra d'ouvrir l'espace vers le parking adossé au nord.



Si le chauffage existant est conservé, les installations de ventilation, d'électricité et de sanitaires seront entièrement modernisées.

Le versant sud de la toiture accueillera des panneaux solaires.

La commune attend avec impatience la signature de la convention par la Ministre Dalcq, garantissant les fonds nécessaires pour voir aboutir ce projet.



MARTHE DONAS DE RETOUR À LA MAISON



Depuis le 29 novembre et jusqu'au 25 janvier prochain, les œuvres de Marthe Donas reviennent à Ittre, dans la propriété même où Marthe Donas vécut à partir de 1923.

Après avoir participé à différents mouvements artistiques en région parisienne, Marthe Donas s'est ensuite laissée influencer par la beauté des paysages ittrois et brabançons, comme en témoignent quelques-unes des œuvres exposées.



RCA SPORT'ITTRE

VACANCES DE NOËL : STAGES DE PADEL, HOCKEY, MINI TENNIS ET PICKLEBALL

Durant les vacances de Noël, Sport Ittre accueillera plusieurs stages.

La **première semaine** (22, 23, 24 et 26 décembre), un stage de padel sera organisé sur nos 2 terrains extérieurs en demi-journée (de 9h à 12h pour les 8-12 ans et de 13h à 16h pour les 13-16 ans). Tarif : 60€/enfant.



Dans notre hall de sport, le Lynx Hockey Club organisera également un stage de hockey.

La **deuxième semaine** (29, 30, 31 décembre et 2 janvier), un stage « raquettes » de Noël aura lieu dans notre hall de sport. Deux groupes sont proposés : mini tennis & baby sport pour les 4-6 ans (80€/enfant) et pickleball & multisports pour les 7-12 ans (90€/enfant).

Les activités auront lieu de 9h à 16h (garderies possibles de 8h à 9h et de 16h à 17h).



Infos et inscriptions : sportittre@ittre.be – 067/79.10.34 www.sport-ittre.be (rubrique « Activités » -> « Stages enfants »).

AUTRE NOUVEAUTÉ : DES BALADES VTT ENCADRÉES POUR ADULTES



Dès le dimanche 4 janvier prochain, rejoignez nos balades à travers notre belle commune.

Au menu : balades encadrées par un moniteur dans la bonne humeur tous les dimanches matin (de 10h à 11h30). Session hiver 2026 (6 dates) : 4/01, 11/01, 18/01, 25/01, 1/02 et 8/02.

Public cible : Accessible à toutes et tous quel que soit votre niveau (dès 16 ans).

Tarif : 50€ pour 6 séances.

NOUVEAU À SPORT ITTRE : ACTIVITÉ PICKLEBALL !

Depuis début novembre, Sport Ittre a lancé une nouvelle activité dans son hall de sport : des séances de pickleball (mélange de tennis, badminton et tennis de table) !

Plusieurs créneaux sont possibles (semaine et week-end). N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez tester (activité ludique dans une ambiance conviviale).

JANVIER : LE MOIS DES BONNES RÉOLUTIONS !

Janvier rime souvent avec bonnes résolutions.

Si vous souhaitez vous mettre ou vous remettre au sport, Sport Ittre est l'endroit idéal.

Nous vous proposons diverses activités pour tous les goûts : marche, course à pied, pilates, yoga, zumba, VTT, padel, pickleball...

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez plus d'infos.

JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

L'équipe de Sport Ittre vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de fin d'année. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous en 2026 pour de nouvelles aventures sportives !

Contactez-nous : sportittre@ittre.be – 067/79.10.34 – www.sport-ittre.be – www.facebook.com/rcasportittre.





CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE D'ITTRE (C.P.A.S.) :

VOS ALLOCATIONS DE CHÔMAGE ONT ÉTÉ RÉDUITES OU SUPPRIMÉES ?



1. Vous venez de recevoir une lettre de l'ONEM vous indiquant la date à laquelle votre allocation de chômage prendra fin. Votre allocation prendra fin quelques mois après la réception de cette lettre.
2. Vous avez des questions concernant cette lettre ? Contactez l'ONEM, votre syndicat ou la CAPAC. Vous avez besoin d'aide pour trouver un emploi ? Contactez le Forem.
3. Vos allocations de chômage ont pris fin.
 - Vous êtes sans emploi et vos revenus sont insuffisants ? Rendez-vous au CPAS. Vous devez introduire vous-même une demande auprès du CPAS.
 - Le CPAS examinera si vous avez droit à un revenu d'intégration.

Pourquoi vous rendre au CPAS **seulement** lorsque vos allocations de chômage ont pris fin ?

Tant que vous percevez encore des allocations de chômage, le CPAS ne peut pas décider si vous avez droit à un revenu d'intégration.

ATTENTION : Toutes les personnes exclues du chômage n'auront pas droit à l'aide du CPAS.

Si vous n'avez pas encore retrouvé d'emploi, **le CPAS d'Ittre** peut peut-être vous aider !



Son rôle est de soutenir les personnes et les familles qui résident sur le territoire communal et qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour couvrir leurs besoins essentiels.

LE RÔLE DU CPAS

Le CPAS (Centre Public d'Action Sociale) aide toute personne à **mener une vie conforme à la dignité humaine**.

Il propose un large éventail d'aides et de services adaptés à différentes situations :

- **De la petite enfance aux personnes âgées :** accueil en crèche, aide à domicile, ...
- **Difficultés financières :** aide ponctuelle en nature (colis alimentaire), aide financière ponctuelle, guidance budgétaire, médiation de dettes, ...
- **Domaines variés :** énergie, affiliation à une mutuelle, prise en charge de frais médicaux ou pharmaceutiques, logement, ...
- **Insertion socioprofessionnelle :** accompagnement vers l'emploi, orientation vers une formation, ...



COMPRENDRE LE DROIT À L'INTÉGRATION SOCIALE

Ce droit peut être ouvert :

- **Si vos revenus (ou ceux de votre ménage) sont insuffisants** – ce calcul précis est réalisé par le CPAS.
- **Si vous remplissez certaines conditions légales :**

Conditions obligatoires :

- Résider légalement et effectivement en Belgique
- Être âgé de **18 ans ou plus** (avec certaines exceptions)
- Avoir la **nationalité requise**
- Être **disposé à travailler**, sauf raison valable (santé, situation personnelle...)
- Avoir fait valoir vos droits à d'autres prestations (pension, allocations pour personnes en situation de handicap...)

Conditions facultatives :

Faire appel à d'éventuels **débiteurs d'aliments** (ex-conjoint, parents, enfants...)

IMPORTANT : il n'existe pas de droit automatique entre la réduction ou la suppression de vos allocations de chômage et l'octroi du droit à l'intégration sociale.

LES FORMES QUE PEUT PRENDRE CE DROIT

L'intégration sociale peut prendre plusieurs formes selon votre situation :

- **Un emploi**
- **Un revenu d'intégration (RI)** – somme d'argent versée mensuellement
- **Un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS)** – accompagnement personnalisé vers l'emploi ou l'autonomie

Dans certains cas, vous pouvez bénéficier d'un **emploi et/ou d'un revenu d'intégration**, avec ou sans PIIS. Il ne s'agit donc **pas automatiquement d'une aide financière**.

LES MONTANTS DU REVENU D'INTÉGRATION

Le montant du revenu d'intégration varie en fonction de votre situation personnelle :

- de votre situation de vie (famille à charge, isolé ou cohabitant),
- de vos ressources personnelles,
- de celles de votre conjoint ou partenaire,
- éventuellement de celles de vos enfants majeurs,
- et de votre patrimoine immobilier si vous êtes propriétaire.

Certaines ressources, comme les allocations familiales ou les pensions alimentaires versées pour vos enfants, peuvent être **immunisées** (non prises en compte dans le calcul).

EN RÉSUMÉ

Si vous remplissez toutes les conditions légales, vous pourrez bénéficier d'un **montant adapté à votre situation** (famille à charge, isolé ou cohabitant), calculé sur base de vos revenus, de ceux des personnes vivant avec vous et de votre patrimoine.

Le CPAS analysera votre dossier et vous orientera vers la forme d'aide la plus adaptée : emploi, revenu d'intégration, accompagnement vers l'insertion sociale ou plusieurs de ces solutions combinées.

Pour plus d'informations, contactez votre CPAS d'Ittre

Rue de la Planchette 6
1460 Ittre

067/64.71.67

Permanence mardi et jeudi de
09h00 à 11h30.



MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES



COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE

Le 11 novembre dernier, les classes de 5^{ème} et de 6^{ème} primaire des écoles communale et libre de Virginal ont fièrement porté le drapeau en mémoire des anciens combattants.



VOYAGE DES AÎNÉS :

Premier voyage,

le JEUDI 26 MARS à ROCHEFORT:

- visite du château de Lavaux-Sainte-Anne
- repas au restaurant « La Gourmandise » à Rochefort
- visite et dégustation à la brasserie de La Lesse à Rochefort (Eprave)

Plus d'informations: prix et horaire dans le prochain Bulletin Communal.



Distribution des Colis de Noël aux aînés

Ittre: LE 17/12, DE 9H À 12H
SALLE PLANCHETTE

Haut-Ittre: LE 17/12, DE 13H À 15H
SALLE DE HAUT-ITTRE

Virginal: LE 18/12, DE 9H À 12H
SALLE POLYVALENTE

Informations: www.ittre.be/actualites/colis-aux-aines



RAPPEL: COLIS AUX AÎNÉS

L'Administration communale d'Ittre procèdera à la distribution de colis de Noël dans les salles communales suivantes :

- **ITTRE** : le mercredi 17 décembre 2025 de 9h à 12h. Salle Planchette (arrière de l'administration communale)
- **HAUT-ITTRE** : le mercredi 17 décembre 2025 de 13h à 15h. Salle « Les Hauts du Ry-Ternel »
- **VIRGINAL** : le jeudi 18 décembre 2025 de 9h à 12h. Salle Polyvalente

En vue d'éviter tous problèmes lors de la distribution, les habitants de l'entité répondant aux critères suivants seront invités à retirer leur colis :

- **Les personnes ayant atteint l'âge de 65 ans**
- Les personnes porteuses de handicap ou invalides dès 66%, sur présentation préalable

au Service Population, d'un document attestant de leur handicap (**à REMETTRE pour le vendredi 12 décembre 2025 – date limite**).

Conscients des difficultés de déplacement de certaines personnes, la possibilité leur est offerte de faire enlever leur colis par une tierce personne, moyennant une autorisation écrite et signée, ainsi que la présentation de la carte d'identité de l'ayant droit.

Le minibus communal Trans'Ittre est à votre disposition: 0473/51.33.95.

Sur invitation de notre CPAS, les personnes les plus démunies seront également invitées à retirer un colis dans leurs locaux.

Toutes les infos sur notre site internet



DES COUGNOUS AU FOUR BANAL

Dans le cadre du programme de cohésion sociale, la commune a organisé quatre ateliers de pâtisserie au four banal.

Sous la conduite attentive d'un pâtissier renommé dans la région, 32 « stagiaires » au total ont pu apprendre à réaliser des cougnous et une bûche de Noël. **Un régal !**

Un succès tel que nous n'avons pas pu satisfaire tout le monde. Mais cette initiative au four banal sera sans aucun doute répétée à l'occasion d'autres fêtes importantes de l'année.





À LA SAINTE-CATHERINE, TOUT BOIS PREND RACINE



Comme chaque année, votre commune a installé ses tréteaux sur le parking de Virginal pour distribuer de jeunes arbres aux citoyens d'Ittre. Vous avez été nombreux à venir chercher noisetiers, charmes et une vingtaine d'autres essences.

C'était aussi l'occasion de vous sensibiliser à quelques problématiques environnementales.



A nos côtés, les Ruchers Réunis d'Ittre étaient présents également.

Nous profitons de l'occasion pour

remercier le service des travaux de la commune ainsi que le service environnement, toujours présents quand il s'agit de se mettre à l'ouvrage.



UN ARBRE UN ENFANT...



C'est devenu une tradition, les parents des enfants nés dans l'année sont invités en novembre à venir planter un chêne au nom de leur enfant sur une parcelle du Bois des Nonnes réservée à cet effet. Le dimanche 30 novembre, ils étaient plus de 25 familles à poser un geste devenu emblématique pour notre

commune.

Par la même occasion, un diplôme est remis à chaque nouveau-né, l'invitant à perpétuer la tradition lorsqu'il aura l'âge adulte.

Une belle façon de conserver nos forêts locales.



LA BALADE DU BOIS DES ROCES



Le dimanche 30 novembre, le CLI, en collaboration avec Christian Fayt (ex agent des eaux et forêts) a invité les citoyens à découvrir le Bois des Rocs.

Une quarantaine de promeneurs ont rejoint la promenade pour admirer le ruisseau, les rochers d'origine volcaniques qui émaillent le

chemin et, bien sûr, la table des sorcières, source de nombreuses histoires et légendes. Ce fut aussi l'occasion de démontrer toute la diversité de ce bois, la variété des arbres, du sol, de la flore et de la faune.



Le Collège et l'Administration vous souhaitent un

Joyeux Noël

et de belles fêtes de fin d'année





Saviez-vous qu'un seul couple de chats errants peut engendrer la naissance de plus de **20 000 chats en seulement quatre ans** ? La **stérilisation** est la seule solution véritablement efficace pour prévenir cette surpopulation. La méthode dite « **capturer – stériliser – remplacer** » (CSR) est aujourd'hui la plus recommandée. En effet, les chats stérilisés continuent de défendre leur territoire contre les individus du même sexe, ce qui limite l'arrivée de nouveaux chats errants. Toutefois, il est impossible d'empêcher totalement l'apparition d'intrus ; des campagnes régulières de castration et de stérilisation demeurent donc nécessaires.

Chaque année, la commune d'Iltre collabore avec **l'ASBL Les Amis des Animaux**, chargée d'organiser ces stérilisations. Pour toute demande, vous pouvez contacter directement l'association au **064 55 58 98**.

d'un voisin. **Aucune stérilisation de chats domestiques ou adoptés ne peut être effectuée dans le cadre de ce projet.**

L'ASBL Les Amis des Animaux met à votre disposition une cage-trappe, disponible chez un vétérinaire local, pour permettre la capture du chat. Elle vous indiquera également un vétérinaire autorisé à réaliser la stérilisation.

La cage-trappe devra être restituée au vétérinaire après utilisation.

DES ABRIS POUR CHATS ERRANTS DISPONIBLES.

Pour améliorer le bien-être des chats errants, surtout en cas de mauvais temps et durant l'hiver, la commune met également à disposition, gratuitement, des abris pour chats errants.

Si vous souhaitez en recevoir, il vous suffit de contacter le service des Travaux communaux au 067/64.85.10. Les abris pourront ensuite être retirés au 36, rue de Tubize – 1460 Virginal-Samme.

Nous vous remercions de contribuer au bien-être des chats errants et de participer à une gestion responsable et respectueuse de ces animaux.

Vous avez certainement déjà croisé un chat errant sur le territoire communal. Il arrive également qu'un chat sans propriétaire s'installe aux abords des habitations, voire jusque dans les jardins.

Or, la prolifération incontrôlée de ces animaux constitue à la fois une nuisance pour les habitants et une source de souffrance pour les chats eux-mêmes.

Le **service Environnement et Bien-être animal** reste également à votre disposition pour toute information complémentaire au **067 79 43 49**.

Avant toute intervention, assurez-vous qu'il s'agit bien d'un chat errant et non de l'animal



UN ANIMAL SOUS LE SAPIN ? ATTENTION AUX ACHATS IMPULSIFS



Offrir un animal de compagnie pour Noël peut sembler une belle idée, mais c'est une décision lourde de conséquences. Chaque année, de nombreux animaux offerts en cadeau finissent abandonnés ou malheureux, faute d'une réflexion préalable. Voici pourquoi il est

essentiel de penser à deux fois avant de céder à cette impulsion.

Un animal, c'est une responsabilité sur le long terme

Accueillir un animal, c'est s'engager pour plusieurs années, parfois une décennie ou plus. Ce n'est pas un jouet que l'on peut ranger quand on s'en lasse. Un chien, un chat ou un lapin demande du temps, de l'amour et des moyens financiers. Entre les visites chez le vétérinaire, la nourriture et les soins, le coût annuel peut être conséquent.

Posez-vous ces questions avant toute décision :

- Ai-je du temps à consacrer à cet animal chaque jour ?
- Mon logement est-il adapté ?
- Puis-je couvrir les frais vétérinaires en cas de maladie ou d'accident ?
- Suis-je prêt(e) à changer mon mode de vie si nécessaire ?

Les achats impulsifs, un piège à éviter

L'émotion de Noël peut pousser à des choix précipités. Dans l'euphorie du moment, on oublie parfois que l'adorable chiot ou chaton grandira et nécessitera des soins constants. Cette impulsivité est une des causes majeures d'abandon, notamment après les fêtes.

De plus, beaucoup d'animaux vendus à la hâte proviennent d'élevages douteux ou de trafics, où les conditions sont souvent inhumaines. Acheter un animal sur un coup de tête peut donc encourager ces pratiques cruelles.

Un Noël responsable pour tous

Pour faire plaisir sans risquer un abandon, pourquoi ne pas offrir un kit de préparation à l'accueil d'un animal ? Livres, accessoires, ou encore une promesse d'adoption une fois les fêtes passées et la réflexion aboutie : des idées originales et responsables qui sensibiliseront toute la famille.

Un animal n'est pas un objet, c'est un être vivant qui mérite amour et respect. Prenez le temps de réfléchir, et surtout, n'oubliez pas qu'il existe des centaines de compagnons dans les refuges, prêts à partager une vie avec vous. Les équipes des refuges peuvent aussi vous conseiller sur l'animal qui correspondra le mieux à votre style de vie. C'est un moyen responsable et solidaire de donner un foyer à un compagnon à quatre pattes.

Ensemble, faisons de Noël une fête aussi magique pour les humains que pour les animaux !

Source: <https://bienetreanimal.wallonie.be/news/un-animal-sous-le-sapin-attention-aux-achats-impulsifs>





2^{ÈME} ÉDITION DU BUDGET PARTICIPATIF ODR* À ITTRE : DÉCOUVREZ LES PROJETS SÉLECTIONNÉS !

Pour rappel, le budget participatif est un appel à projets qui a eu lieu du 15 août au 30 septembre 2025.

Il s'adressait aux citoyens de Ittre ainsi qu'aux associations de la commune et avait pour objectif de faire naître de nouveaux projets d'intérêt collectif, visant à améliorer le cadre de vie dans la commune.

Cinq formulaires de candidature ont été déposés par des porteurs de projet.

Ils ont tous été jugés recevables par la Commission Locale de Développement Rural (comité de sélection) sur base d'une grille de critères de recevabilité.

Les cinq projets recevables entrent dans l'enveloppe budgétaire de 20.000 euros prévue par la Commune d'Ittre et la Wallonie pour ce budget participatif 2025. Il n'y aura donc pas de phase de vote puisqu'ils seront tous réalisés dans le courant de l'année 2026.

Félicitations à tous les porteurs de projets !

* ODR : Opération de Développement Rural

Aménagement d'un espace convivial et pédagogique dans le jardin en face de l'école maternelle de Virginal Comité de parents de Virginal € 3.213€	Installation de poubelles pour la récolte de déjections canines le long de sentiers de balade Groupement de citoyens € 3.018€
Achat d'équipements (tables, jeux,...) pour les plaines de jeux de Fauquez Comité de quartier de Fauquez € 5.844€	Achat de matériel pour contribuer à l'entretien des sentiers communaux Groupe Sentiers Ittrois € 3.346€
Installation de bancs en bordure des pistes de pétanque à la salle communale d'Haut-Ittre Association OI3 Loisir € 2.200€	



EXPRESSION POLITIQUE APIC

DÉCHETS MÉNAGERS : UNE OCCASION MANQUÉE POUR PLUS D'ÉQUITÉ

Lors du dernier conseil communal, celui-ci a décidé de relever le taux de couverture du coût-vérité des déchets à 102 %. C'est une obligation imposée par la Région Wallonne: chaque commune doit financer entre 95 % et 110 % des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers. Or, la taxe sur les déchets et la redevance des sacs poubelles actuellement en vigueur à Ittre ne permettent pas d'atteindre le seuil minimal requis. Sur ce principe, nous étions d'accord : il faut assumer les coûts réels du service.

Là où nos chemins divergent avec les propositions du Collège communal PS/MR, c'est sur la manière de répartir cet effort entre les citoyens.

La majorité a choisi d'augmenter exclusivement la taxe annuelle (de 17 à 27% selon la catégorie de ménage/bâti), tout en maintenant le prix actuel des sacs poubelles (1.50€ le sac de 60L). Autrement dit, chaque ménage contribuera davantage... qu'il produise beaucoup ou peu de déchets. Avec notre amendement, nous proposons une approche plus juste : une hausse modérée de la taxe (entre 13 et 21%) combinée à une légère adaptation

du prix des sacs (1.60€). Cette répartition plus fine permettait de récompenser les ménages qui réduisent leurs déchets, conformément au principe du « pollueur-payeur ». Une logique simple, équitable, soutenue par une simulation réalisée avec la Directrice financière de l'Administration communale et pleinement compatible avec l'objectif des 102 %.

Hélas, notre proposition a été rejetée par 14 voix contre (PS/MR), 4 pour (APIC) et 1 abstention (écolo), sans véritable argument et réflexion constructive.

Nous regrettons cette absence d'ouverture. Car au-delà des chiffres, il s'agit de responsabiliser chacun tout en ménageant le portefeuille des ménages les plus attentifs à leur production de déchets. En refusant cette réflexion, la majorité tourne le dos à un levier efficace pour encourager les comportements vertueux et maîtriser l'augmentation des coûts à long terme.

Nous continuerons, pour notre part, à plaider pour une gestion plus équitable et plus durable de nos déchets. Pour APIC, cela reste une priorité.

> Pour le groupe APIC,
Marie-Amandine della faille



EXPRESSION POLITIQUE ECOLO

JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUTES ET À TOUS !

À l'aube des fêtes, Ecolo souhaite vous adresser ses plus chaleureux vœux : que cette fin d'année soit un temps de partage, de joie et de sérénité, entouré de vos proches.

En cette période, nous tenons aussi à réaffirmer notre engagement à lutter, sans relâche, pour la transition climatique. Pour cela il faut sensibiliser, développer les mobilités douces, assurer l'accès à des logements dignes, protéger la biodiversité et favoriser les initiatives citoyennes et d'indépendant-e-s qui s'inscrivent dans le cadre des limites planétaires ! (bref, l'opposé de ce que nos gouvernements MR-Engagés font actuellement)

Notre combat ne s'arrête pas là : nous poursuivons la défense de l'inclusion et des droits de chacun-e. Cette année, nous avons insisté sur la lutte contre les discriminations en déposant une motion LGBTQIA+, qui a été adoptée à l'unanimité. Ittre est ainsi officiellement une "commune arc-en-ciel" – un symbole fort de notre volonté de vivre dans une société plus sensibilisée, ouverte, respectueuse et solidaire.

Par ailleurs, nous continuons à nous mobiliser contre les pollutions qui menacent notre santé et notre environnement. Nous avons par exemple fait adopter une motion

de soutien à la pétition lancée par Canopea contre les PFAS. Nous avons aussi collaboré avec les communes avoisinantes pour des normes plus strictes dans la délivrance de permis d'environnement à une des plus grosses entreprises productrices de plastiques d'Europe, qui n'y est à priori pas pour rien dans la pollution des nappes phréatiques à l'origine de la pollution aux PFAS dans notre région.

Nous ne cessons enfin de rappeler en conseil communal le besoin urgent de bus supplémentaires pour assurer l'autonomie et l'émancipation, notamment des jeunes, qui ne peuvent toujours pas se déplacer après 18h00 en semaine ou le dimanche.

Alors en ces moments de fête, permettons-nous ce temps de pause, mais n'oublions pas : l'année qui vient, nous serons toujours au rendez-vous, déterminé-e-s et engagé-e-s pour bâtir une commune toujours plus juste, plus verte et plus solidaire.

Joyeuses fêtes à toutes et à tous — et que 2026 nous offre, ensemble, de nouveaux combats victorieux !

> Pour le groupe ECOLO,
Gaëtan Debaene

INTERDICTION DES FEUX D'ARTIFICE SUR LE TERRITOIRE DU BRABANT WALLON

Afin de garantir la sécurité de tous durant les fêtes de fin d'année, le Gouverneur du Brabant wallon a pris un arrêté de police interdisant l'utilisation, le transport et la détention de feux d'artifice et autres articles pyrotechniques sur l'ensemble du territoire provincial **du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus**.

POURQUOI CETTE MESURE ?

Cette décision fait suite à plusieurs constats préoccupants lors des années précédentes :

- Accidents et départs d'incendie liés à l'usage de feux d'artifice.
- Incidents graves : tirs intentionnels envers les services de police et de secours.
- Risques pour les personnes, les biens et les animaux, souvent stressés par les détonations.

Ces éléments ont été discutés au sein de la Cellule de sécurité provinciale, qui a recommandé une mesure uniforme pour préserver la sécurité publique et permettre aux services d'urgence d'intervenir efficacement.

CE QUI EST INTERDIT :

- L'utilisation de feux d'artifice, artifices de théâtre et autres articles pyrotechniques (catégories F2, F3, F4, T1, T2, P1, P2).
- Leur transport et leur détention dans l'espace public.

Cette interdiction ne concerne pas les professionnels disposant d'une autorisation spécifique.

En savoir plus, les FAQ et l'arrêté de police complet via ce QR code



DONNERIES 2026

Notez déjà les dates des donneries de 2026:

- **14.02:** Salle polyvalente à Virginal
- **06.06:** salle Planchette à Ittre
- **19.09:** Salle polyvalente à Virginal
- **05.12:** salle Planchette à Ittre



ÉTAT CIVIL : du 25/10/2025 au 24/11/2025

Suite à l'entrée en vigueur de la loi européenne sur la protection de la vie privée et du règlement général sur la protection des données (RGPD), les listes des naissances et des mariages ne pourront plus paraître dans le bulletin communal sans le consentement préalable et explicite des personnes concernées.

Sachant que la population apprécie être informée de ces heureux événements, il sera dorénavant demandé aux parents des nouveaux-nés ou aux futurs époux de marquer leur accord pour la publication de l'information relative à la naissance ou au mariage.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à

nous contacter au **067/79.43.25** ou via population@ittre.be.

DÉCÈS

WASNAIRE JULIETTE (26/08/1931 – 29/10/2025)
DRIESKENS MARIA (31/12/1933 – 30/10/2025)
LAMBERT POL (29/04/1945 – 01/11/2025)
DERIJCKE DESIRÉ (08/11/1952 – 07/11/2025)
CHÉRON GILBERTE (10/05/1923 – 10/11/2025)
FRANÇOIS ANN (14/01/1966 – 12/11/2025)
PARMENTIER IRÈNE (10/01/1947 – 19/11/2025)
WETS GEORGES (08/08/1940 – 19/11/2025)
GRANDIDIER ANNIE (13/03/1929 – 20/11/2025)
DELPORTE MARCELLE (14/04/1933 – 21/11/2025)

MARIAGES

MEUNIER BENJAMIN ET VELDEKENS AMÉLIE
 le 08/11/2025



MA COMMUNE DIT
OUI
 AUX LANGUES RÉGIONALES

RIYONE :

En wallon, un cocu, c'est « in counâr ».

Et donc :

Il est tél'mint counâr qu'i dwèt mète ène caskète de facteur pou rimbrassi's feume !



LE COLLÈGE COMMUNAL D'ITTRE

Christian FAYT, BOURGMESTRE
 0473/78 32 68 - c.fayt@ittre.be

Pascal HENRY, 1^{ER} ÉCHEVIN
 0471/91 01 61 - p.henry@ittre.be

Fabienne MOLLART, 2^{ÈME} ÉCHEVINE
 0474/23 12 64 - f.mollaert@ittre.be

Lindsay GOREZ, 3^{ÈME} ÉCHEVINE
 0496/34 50 63 - l.gorez@ittre.be

Jacques WAUTIER, 4^{ÈME} ÉCHEVIN
 0470/37 09 30 - j.wautier@ittre.be

Françoise PEETERBROECK,
 Présidente du CPAS
 0476/98 20 61 - f.peeterbroeck@ittre.be

Carole SPAUTE, Directrice générale

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAL:

20 JANVIER 2026 à 19h00

**SALLE DU CONSEIL COMMUNAL
 RUE PLANCHETTE, 2 - ITTRE**

Bulletin d'Informations Communales

Éditeur responsable : **Le Collège communal**

Coordination et mise en page : **Frédérique Joris**

Impression : **Rossel**